

# Budget: prudence!

## ANALYSE



Carlo Thelen,  
Chambre de commerce

Le ministre des Finances a présenté le 2 février la situation des finances publiques. Deux évolutions attirent l'attention. Il s'agit tout d'abord du solde provisoire de l'Administration centrale, qui serait excédentaire de 364 millions en 2017 alors que le projet de budget entériné par la Chambre des députés le 22 décembre tablait sur un déficit de 880 millions pour 2017. La situation budgétaire se serait donc miraculeusement améliorée, de plus de 1 milliard en l'espace de quelques semaines seulement. Les chiffres communiqués officiellement s'améliorent bel et bien par rapport à 2016. Il importe cependant de les resituer dans leur contexte. Si les données récentes sur les recettes sont raisonnablement stabilisées, elles sont loin de l'être pour les dépenses (d'investissement notamment) pour lesquelles nous ne disposerons d'une image complète que vers la fin avril 2018. Ainsi, en moyenne, de 2013 à 2016,

les dépenses constatées fin décembre n'ont représenté que 94,8% des dépenses totales imputables à l'année – contre 99,2% pour les recettes. Pour fixer l'ordre de grandeur: 1% de recettes ou de dépenses équivaut à environ 150 millions. Le deuxième chiffre digne d'intérêt est la progression de 5,7% des recettes en 2017. Ce résultat a été enregistré malgré un net déclin de la TVA sur le commerce électronique et en dépit d'un allègement de l'imposition des

ménages. Une bonne performance donc, qu'il convient cependant d'examiner de près. Un taux de progression de 5,7% n'est pas exceptionnel pour le Luxembourg. Ainsi, de 2000 à 2016 et malgré l'incidence de la crise, les recettes de l'Administration centrale se sont accrues de 5,3% par an, soit pratiquement le taux précité. De plus, une forte accélération des versements de soldes d'impôt des sociétés liés aux exercices antérieurs s'est manifestée en 2017, à raison de 300 millions d'euros

environ selon les données (après dix mois) du Statec – soit tout de même 2% des recettes totales de l'Administration centrale. Or le rendement de l'impôt des sociétés s'est accru de l'ordre de 15% sous l'effet de cet impact non récurrent – qui ne peut se manifester chaque année. Les recettes (la taxe d'abonnement et les avances à l'impôt des sociétés, notamment) ont enfin été confortées par une conjoncture internationale très porteuse. En conclusion, une ou même deux hirondelles bienvenues contribuent à égayer nos existences, mais elles ne font pas le printemps. Pour paraphraser le ministre des Finances, «une gestion prudente et la rigueur budgétaire restent de mise afin de continuer à garantir cette évolution positive». Une gestion assurant l'attractivité du Luxembourg, également, dans un environnement fiscal international très évolutif (impôt des sociétés en Belgique, aux Etats-Unis, etc.).